

# PROGRAMME D'APPUI À LA STRUCTURATION DES RÉSEAUX RÉGIONAUX

**France Tiers-Lieux lance, avec le soutien de la Fondation de France, un programme d'appui à la structuration des réseaux régionaux de tiers-lieux.**

L'échelle régionale apparaît comme la meilleure pour mutualiser des moyens entre tiers-lieux, favoriser les coopérations et développer une offre d'accompagnement des porteurs de projet adaptée. Cette offre peut se composer de formation, de conseils ponctuels, de prestations d'accompagnement sur plusieurs jours ou encore d'outillage (fiches, ressources documentaires, outils techniques...).

L'objectif de ce programme est de permettre le développement des réseaux existants mais surtout de combler les vides : faire en sorte que dans des régions où il n'y a aujourd'hui que des dynamiques de rapprochement informelles, se constituent des réseaux organisés en capacité de remplir des fonctions d'animation régionale, d'outillage des tiers-lieux, d'accompagnement et de formation des porteurs de projets.

**France Tiers-Lieux invite les réseaux en constitution à se saisir de ce programme, qui les accompagnera dans le développement de leurs activités, avec pour objectif premier d'élaborer et d'amorcer une feuille de route à 3 ans.**

En parallèle France Tiers-Lieux travaille avec différents partenaires nationaux et régionaux pour obtenir une partie des financements nécessaires à la mise en œuvre de cette feuille de route. Le fruit de ces échanges pourrait émerger d'ici quelques semaines ou mois. Le cas échéant il s'inscrirait dans la suite logique de ce programme d'appui à la structuration.

## **UN PROGRAMME POUR PASSER DE L'EMBRYON AU RÉSEAU ORGANISÉ ET OUTILLÉ**

Le soutien de France Tiers-Lieux ne vise pas directement le déploiement d'actions d'accompagnement ou de projets spécifiques, il doit servir à la préfiguration et à l'amorçage du réseau, à sa construction et à son organisation pour lui permettre de poser des bases solides et de définir une stratégie de développement à 3 ans.

France Tiers-Lieux mène ce programme en partenariat avec l'ANCT et les services de l'Etat, et souhaite y associer de près l'ensemble des Régions engagées en faveur du développement des tiers-lieux.

**L'accompagnement France Tiers-Lieux se déroule en 2 temps :**

- 1. Phase de préfiguration** : il s'agit de financer les travaux nécessaires à la consolidation du réseau, en vue de l'élaboration d'une feuille de route à 3 ans
- 2. Phase de mise en œuvre** : France Tiers-Lieux apportera un soutien financier dans la phase de mise en œuvre de la feuille de route, notamment pour :
  - a. L'organisation des concertations et co-construction de la feuille de route avec les partenaires institutionnels** (État, notamment SGAR et ANCT, Régions...);
  - b. Le lancement et amorçage** de la feuille de route co-portée avec les partenaires institutionnels.

**Le financement peut prendre la forme :**

**D'un budget d'amorçage pour les réseaux en structuration, offrant de premiers moyens à chaque dynamique actuellement informelle ou bénévole.**

Il pourra prendre différentes formes, par exemple un **budget contributif** pour rémunérer les contributions structurantes de ceux qui vont constituer le réseau, l'utilisation des financements pour financer du **temps de travail** (% d'un ETP) ou encore **le recours à des prestataires**.

Il devra être utile à la structuration du réseau et pourra avoir plusieurs destinations : **mobilisation des tiers-lieux** dans la dynamique de réseau ; **définition de la gouvernance**, du **fonctionnement opérationnel** et du **modèle économique** du réseau ; **constitution de l'offre de services du réseau** ; **événement de lancement** du réseau et de son offre de services...

**Des financements dédiés aux réseaux déjà structurés pour leur permettre de partager leur expérience et de réaliser des apports en expertises auprès des réseaux en constitutions.**

Il pourra notamment venir rémunérer des journées d'accompagnement à destination d'autres réseaux en développement pour des conseils juridiques ; questions spécifiques ; appui formations, stratégie de financement...

## ENVELOPPE DISPONIBLE

Le budget global est de **86 000€** avec **une enveloppe comprise entre 4 000 et 8 000 € par réseau** selon les actions à mener.

## COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

**La candidature doit comprendre :**

- **les éléments de contexte et de présentation de la dynamique régionale ;**
- **la manière dont les financements demandés permettront d'accélérer la structuration du réseau :** la demande pourra servir à réaliser des travaux de consolidation du réseau pour répondre aux attentes de financeurs tels que l'État ou certaines Régions (qui orientent leur financement sur des actions d'accompagnement des porteurs de projets, d'outillage, de formation, d'animation...).

**La demande de financement doit être explicitée de manière à correspondre aux deux phases du programme :**

- la première moitié des financements sera dédiée à la phase de préfiguration, nécessaire à la structuration du réseau ;
- la seconde moitié au dialogue avec les partenaires et au lancement de cette feuille de route.

**Les critères d'obtention :**

- Une démarche réunissant une part importante des tiers-lieux de la région, démontrant une ambition d'ouverture à l'ensemble des tiers-lieux, dans une logique d'inclusivité et de coopération ;
- Une bonne connaissance des besoins des tiers-lieux de la région ;
- Des liens avec les institutions du territoire et les programmes de l'État liés aux tiers-lieux ;
- Un budget clair, précisant l'utilisation des financements et la manière dont ils vont permettre d'accélérer la structuration du réseau, en précisant les étapes ainsi que les axes qui seront travaillés spécifiquement : activités, services, gouvernance, projets, stratégie... ;
- Accepter et signer la charte d'engagements réciproques entre France Tiers-Lieux et les réseaux régionaux.

**Une seule candidature par région sera reçue.** Il est fortement recommandé aux acteurs de candidater en consortium. Le consortium doit être le plus élargi possible. L'absence de consortium et l'existence de propositions concurrentes sur une région pourraient conduire à l'ajournement des candidatures. Chaque consortium regroupe les acteurs qui semblent pertinents sur son territoire. Le consortium peut être existant ou à créer pour solliciter ce financement. Dans ce cadre, il s'agit notamment de lister les membres du consortium et, le cas échéant, de prévoir les étapes de la création du consortium.

Les activités et offres de services du réseau sont construites en miroir de la maturité de celui-ci. Ainsi, certains acteurs peuvent avoir pour objectif de créer un collectif dans une dynamique de préfiguration d'un réseau, d'autres peuvent se donner comme ambition d'approfondir des coopérations entre différents réseaux et de mutualiser, articuler une pluralité d'activités et enfin les réseaux les plus installés, notamment déjà soutenus par les acteurs publics, peuvent s'orienter vers un élargissement de leur gouvernance et une montée en charge de leurs actions. Chaque candidature précisera le contexte organisationnel dans lequel elle s'inscrit.

## CALENDRIER

- **Présentation des demandes de financement : date limite de dépôt des dossiers le 4 juillet à 23h59**
- Annonce des montants attribués : 10 à 15 jours après le dépôt des dossiers
- Versement de la moitié de la somme pour la première phase (préfiguration) : mi-juillet
- Partage de la feuille de route détaillée afin d'appeler le second versement (mise en œuvre) : septembre
- Lancement et amorçage de la feuille de route co-portée avec les partenaires institutionnels : entre octobre et décembre 2021

Le programme s'étale ainsi jusqu'à fin 2021. Les financements octroyés dans le cadre de l'appui de France Tiers-Lieux et de la Fondation de France devront être justifiés et seront soumis à évaluation. Les réseaux soutenus devront envoyer un bilan synthétique des actions mises en œuvre, avant le 15 décembre 2021.

## TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les dossiers dûment constitués devront être transmis à France Tiers-Lieux **avant le 4 juillet à 23h59**, par l'intermédiaire du formulaire accessible à l'adresse suivante :

**>> <https://framaforms.org/candidature-appui-a-la-structuration-des-reseaux-regionaux-de-tiers-lieux-1621314996> <<**

### **Une coordination et un accompagnement par l'équipe France Tiers-Lieux**

Afin de coordonner le programme d'accélération et d'accompagner les réseaux émergents, France Tiers-Lieux dédie du temps pour :

- Venir en support technique ;
- Être l'interlocutrice des référents régionaux ;
- Participer à la facilitation des temps de travail et fournir des conseils ;
- Communiquer sur l'avancement dans chaque région ;
- Assurer l'animation inter-régionale.

Pour toute communication avec l'équipe, merci d'adresser vos messages à : [\*\*contact@francetierslieux.fr\*\*](mailto:contact@francetierslieux.fr)

# Annexe 1 : Modèle type de feuille de route

## **Diagnostic : contexte régional et état de la dynamique de réseau dans la région**

*Description concrète de l'écosystème actuel et des territoires couverts par le réseau.*

*État des activités et expertises existantes en termes d'accompagnement de tiers-lieux*

*Articulation des actions menées avec les dispositifs publics territoriaux ou nationaux existants (ANCT, départements, conseils régionaux, préfetures ...)*

## **Feuille de route du réseau régional**

### **1. Objectifs du réseau**

### **2. Activités et offre de services du réseau**

*Exemples d'actions :*

- *Formation aux métiers des tiers-lieux et formation des porteurs de projet :*
- *Accompagnement et conseil des porteurs de projet et des tiers-lieux existants (entretiens conseils, ateliers de co-développement, visites apprenantes, prestations de conseil, Dispositif Local d'Accompagnement... ) :*
- *Animation de la communauté des tiers-lieux et des Fabriques de la région pour aider les gestionnaires de tiers-lieux et les sortir de l'isolement : échanges, ateliers, événements, conférences...*
- *Construction et mise en œuvre de projets collectifs entre tiers-lieux et avec des partenaires (exemple : partenariat Pôle emploi)*
- *Documentation et co-production d'outils et ressources communes qui viendront alimenter le centre de ressources national, en lien avec France Tiers-Lieux*

### **3. Organisation et modalités de gouvernance envisagées (ou existantes)**

- a. Membres du réseau et organisation collective
- b. Structure(s) porteuse(s)
- c. Ressources Humaines

### **4. Modèle économique existant ou envisagé**

*Pistes de financement, sources de revenus potentielles, évolution du modèle en fonction du temps, charges estimées...*

### **5. Indicateurs d'évaluation des actions**

*Exemples : contenus de formations ou de sensibilisation créées ; nombre de personnes formées ; nombre d'accompagnement réalisés ; nombre d'actions d'animation organisées ; nombre de projets collectifs construits entre tiers-lieux et partenaires ; nombre de ressources construites ou améliorées ; résultats obtenus grâce à la mutualisation de moyen ; partenariats réalisés...*